

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 651

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

434 574 190 RCS Clermont-Ferrand.

FBX SYSTEME.

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : FBX SYSTEME.

Capital : 15000 EUR.

Adresse : 68 - 70, avenue Joseph Claussat, 63400 Chamalieres.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE OLYS Société par actions simplifiée au capital de 1.085.372 euros Siège social : Immeuble l'@dresse, 51 ter, rue de Saint Cyr - 69009 LYON 320 387 483 RCS LYON ET FBX SYSTEME Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros Siège social : 68 - 70 avenue Joseph Claussat - 63400 CHAMALLIERES 434 574 190 RCS CLERMONT FERRAND AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lyon du 30 juin 2017, La société Olys, société par actions simplifiée au capital de 1.085.372 €, dont le siège social est situé à Lyon (69009), Immeuble l'@dresse 51 ter, rue de Saint Cyr et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 320 387 483, et la société FBX Systeme, société par actions simplifiée au capital 15.000 €, dont le siège social est situé à Chamalieres (63400), 68-70 avenue Joseph Claussat, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 434 574 190, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société FBX Systeme (absorbée) par la société Olys (absorbante). La société absorbée ferait apport à la société absorbante de la totalité de son actif, soit 1.119.578 €, à charge de la totalité de son passif, soit 621.399 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 498.179 €. La société absorbante détenant la totalité des 60 actions de la société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Toutes opérations actives et passives, effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2017 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société absorbante. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 2 août au greffe du Tribunal de commerce de Lyon au nom de société Olys et le 2 août au greffe du Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand au nom de la société FBX Systeme..